

CONVOCATION AG DU COMITE DEPARTEMENTAL 2022

L'Assemblée Générale du Comité départemental de Basket Ball des YVELINES aura lieu le :

**SAMEDI 11 JUIN 2022 à partir de 08h30 à MONTIGNY BRETONNEUX
Au Vélodrome de Saint Quentin en Yvelines**

Les associations sportives sont représentées par leur Président(e) ou par un membre mandaté par celui-ci (celle-ci).

Ces personnes doivent être licenciées à la FFBB et présenter leur licence à la Commission de Vérification des Pouvoirs lors de l'émargement.

Le nombre de voix de chaque Association Sportive est égal au nombre de licenciés de celle-ci établi à la date du 31 mars 2022.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale vous sera adressé avec le rapport moral et le rapport financier début juin.

Election des membres du Comité Directeur

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu l'élection de 1 membres au Comité Directeur pour compléter le nombre de postes 1F (Article 6 des Statuts),

Rappel des formalités administratives liées à l'élection au Comité Directeur :

- Article 6-4 : un Groupement sportif ne pourra participer au vote s'il n'est pas en règle avec la trésorerie du Comité, de la Ligue et de la Fédération.
- L'élection se fera suivant la procédure prévue dans les Articles 11 des Statuts et l'Article 8 du Règlement Intérieur.

La liste des candidats vous sera adressée fin mai 2020

Désignation des délégués du CD78 à l'AG de la FFBB à Ajaccio

Pour l'AG 2022, Il faut donc désigner 3 titulaires.

L'élection des délégués se fait par les Clubs dont aucune équipe Senior (masculine ou féminine) ne participe au Championnat de France ou à un Championnat Régional qualificatif au Championnat de France (pré-nationale) et par les licenciés « hors association ».

Les candidatures doivent être adressées à Monsieur le Président du Comité départemental du CD 78 par lettre recommandée avec avis de réception avant le 05 MAI 2022 (le cachet de la Poste faisant foi) ou par dépôt au siège du Comité contre signature.

Gilles GALCERAN
Président



Michel SAINTRAPT
Secrétaire Général

